

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

DÉCISION COMMUNAUTAIRE 2025_115

Objet : Autorisation de signature de la modification de contrat n°2 au marché M24.037 Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal - Lot n°3

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique notamment ses articles R. 2194-2 et R-2194-3 ;

Vu la délibération n°2024/198 du 17 décembre 2024 autorisant la signature du marché M24.037 Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – Lot 3 « Couverture – Verrière – Bardage zinc » et toutes les modifications qui pourraient intervenir lors de son exécution à la société ECR (59470 WORMHOUT) pour un montant total de 257 589,54€HT soit 309 107,45€TTC ;

Vu la décision n°2025/098 en date du 03 juillet 2025 autorisant la signature de l'avenant n°1 portant sur l'ajout de prestations supplémentaires suite aux travaux de dépose des écailles en pignon ;

Considérant l'ordre de service exécutoire n°2 en date du 16 juillet 2025 concernant des prestations supplémentaires signé par la société ECR ;

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations supplémentaires suite aux travaux de curage et traitement de la mérule, telles que le remplacement des pièces de charpente dégradées, la création de supports pour les fermes directement appuyés sur chevrons et la création de supports pour les verrières compris reprise sur support maçonné ;

DECIDE

Article 1 : De signer la modification de contrat 2 relatif au marché M24.037 « Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal – Lot 3 Couverture – Verrière – Bardage zinc » avec la société ECR (59470 WORMHOUT) pour un montant total de 14 562,10 € HT soit 17 474,52 € TTC.

Le montant global et forfaitaire du marché évolue de 257 589,54 € HT (soit 309 107,45 € TTC) à 275 758, 94 € HT (soit 330 910,73 € TTC), soit une augmentation de +7,0536 % (avenants 1 et 2).

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 21 AOUT 2025

Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public

Jérôme DARQUES

